



SECTION VAUDOISE
Ch. de Cottens / 1268 Begnins
Présidente : Layla Clément
Tél. : 077 458.17.87
E-mail : vaud@lsdh.ch

Begnins, le 29 janvier 2010

Le Taser : déjà 350 morts Une arme qui tue et un instrument de torture !

La Ligue suisse des droits de l'Homme - Section vaudoise s'émeut vivement et regrette amèrement que le Conseil d'Etat vaudois se soit prononcé en faveur de l'introduction du Taser dans la panoplie d'armes de certains fonctionnaires de police.

La Ligue a déjà relevé à plusieurs reprises que le Taser est une arme, que cette arme est dangereuse et que son usage peut entraîner la mort, comme ce fut déjà le cas plus de 350 fois selon un récent rapport d'Amnesty International.

L'interprétation que fait le Conseil d'Etat du concept de proportionnalité ne prend pas en compte la nature létale du Taser alors que la firme américaine qui le fabrique a elle-même reconnu cette létalité et que plusieurs témoignages, certains filmés et diffusés largement, prouvent sans conteste les conséquences mortelles que l'usage du Taser peut avoir. Le Conseil d'Etat ne prend pas non plus en compte le fait pourtant incontournable que le Comité contre la torture de l'ONU considère l'utilisation du Taser comme un acte de torture (CAT/C/NZL/CO/5 et CAT/C/PRT/CO/4).

La Ligue s'inquiète également des motifs avancés, à savoir la protection des fonctionnaires de police, du public et des « forcenés » eux-mêmes. Si ces intentions sont louables quant à leur principe, il ne l'est pas de permettre la banalisation de l'usage de la violence armée. En effet, l'arme à feu n'est que rarement utilisée car sa létalité est reconnue. En permettant l'usage du Taser au motif qu'il n'est pas aussi dangereux qu'une arme à feu, l'on ouvre la porte à son usage dans des situations où l'on renoncerait à toute violence armée si le Taser n'était pas disponible. Il faut dès lors s'attendre à des accidents, à des blessés et à des morts, là où l'on pourrait espérer des dénouements moins dramatiques et ceci nonobstant les garanties de formation des fonctionnaires et d'encadrement des missions.

La Ligue tient à préciser qu'elle suivra avec attention toute utilisation du Taser et qu'elle en considère d'ores et déjà l'usage comme pouvant être constitutif de graves violations des droits de l'Homme.

Pour conclure, la Ligue appelle les autorités à plus de responsabilité, de courage et de vision. La violence ne se résout pas par la violence ! La Ligue est bien placée pour savoir que la violence est largement dépendante de conditions sociétales sur lesquelles les autorités ont le pouvoir d'agir. Il faut agir sur ces causes plutôt que d'armer les policiers d'un nouveau pistolet.

Le comité
Ligue suisse des droits de l'Homme
Section vaudoise